



**Compte rendu du Conseil Municipal de Gommeignies du 23/10/2021  
Présidé par Monsieur Benoît GUIOST, Maire de GOMMEGNIES**

**État de présence :**

Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir	Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir
Benoît GUIOST	X					Clément PETITPREZ			X		Christine BISIAUX
Christiane VITO	X					Clothilde FRESSANCOURT	X				
Yvon BRUNELLE	X					David LOCQUENEUX	X				
Carine FREHAUT	X					Pauline PETIT	X				
Maxime HONORE			X		Carine FREHAUT	James PIRET			X		Chantal PISSON
Christine BISIAUX	X					Alexandra LERCH			X		Sébastien LOUVRIER
Thierry SALOMEZ			X		Benoît GUIOST	Jean DEROISSART			X		Noemi DEVALLEZ
Chantal PISSON	X					Noemi DEVALLEZ	X				
Sébastien DUBRAY	X					Sébastien LOUVRIER	X				
Elisabeth CARPENTIER	X										

**Nombre de présents : 13 - Nombre de procurations : 6 - Nombre total de voix : 19**

**Monsieur Benoît GUIOST, Maire de GOMMEGNIES ouvre la séance à 11H10**

**Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les compte-rendu sont publiés sur le site internet de la commune. Mme Devallez indique ne pas l'avoir vu. Monsieur le Maire indique que le compte-rendu va être renvoyé à l'ensemble des élus et demande à l'assemblée de l'approuver tout en indiquant que s'il y a des commentaires d'ici au prochain conseil, il sera de nouveau soumis au vote.

Nombre d'élus présents : **13**      Votants (élus présents et pouvoirs) : **19**      Exprimés : **15**

Votes pour : **15**      Abstentions et nuls : **4**      Votes contre : **0**

**Le point est approuvé à la majorité**

**Point n° 2 : Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur David Locqueneux est désigné secrétaire de séance.

**Point n° 3 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal, il a procédé à la vente de deux concessions funéraires.



**Point n° 4 : Autorisation du conseil à M. le Maire pour l'organisation de funérailles et le recouvrement des frais y afférents**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une personne vivant seule et sans contact avec sa famille est décédée au camping du Fromental dans la nuit du 14 au 15 octobre 2021.

Son fils unique, ne peut financièrement pas prendre en charge immédiatement les funérailles de son père avec lequel il n'a plus aucun contact depuis une vingtaine d'années. Il a déposé en mairie une lettre expliquant qu'il ne réclamait pas le corps de son père et demande étalement de la dette liée aux frais funéraires.

Cette lettre est intervenue après discussion entre Monsieur le Maire et la famille et l'explication de l'Article 806 du code civil relatif à l'obligation de prise en charge des frais funéraires par les ayants droit directs.

Monsieur le Maire a donc pris en charge au nom de la commune l'organisation et le coût de l'incinération et demande l'autorisation du conseil municipal pour procéder au recouvrement de la dette sur une durée maximale de 24 mois.

Nombre d'élus présents : **13**                      Votants (élus présents et pouvoirs) : **19**                      Exprimés : **19**

Votes pour : **19**                      Abstentions et nuls : **0**                      Votes contre : **0**

**Le point est approuvé à l'unanimité**

**Point n° 5 : Adhésion au SIDEN-SIAN des nouvelles communes**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les Assemblées Délibérantes des Collectivités membres du SIDEN-SIAN doivent se prononcer sur les nouvelles adhésions des communes suivantes :

- Etaves-et-Bocquiaux (Aisne) et de Croix Fonsomme (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine - Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

- Anizy-le-Grand (Aisne), Brancourt-en-Laonnois (Aisne), Chaillevois (Aisne), Pinon (Aisne), Prémontré (Aisne), Royaucourt-et-Chailvet (Aisne) et Urcel avec transfert des compétences Assainissement Collectif.

- Arleux (Nord), Haspres (Nord), Helesmes (Nord), Herrin (Nord), La Gorgue (Nord), Lauwin-Planque (Nord), Marchiennes (Nord), Obrechies (Nord), Corbehem (Pas-de-Calais), Fleurbaix (Pas-de-Calais), Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais), Haucourt (Pas-de-Calais), Sailly-les-Lys (Pas-de-Calais) et Izel-les-Esquerchin (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée leur accord pour l'adhésion des différentes communes aux différentes compétences.

Nombre d'élus présents : **13**                      Votants (élus présents et pouvoirs) : **19**                      Exprimés : **19**

Votes pour : **19**                      Abstentions et nuls : **0**                      Votes contre :

**Le point est approuvé à l'unanimité**



**Point n° 6 : Convention avec le CDG59 pour l'assurance statutaire**

Monsieur Brunelle rappelle à l'assemblée que la mairie est affiliée au CNP assurances, qui est une assurance statutaire lorsqu'il y a des absences.

En cas d'absence, la mairie prend à sa charge les rémunérations des agents titulaires ou stagiaires, et ensuite se fait rembourser une partie par CNP assurances.

Monsieur Brunelle explique à l'assemblée que le centre de gestion a fait un appel d'offre pour proposer un système d'assurance aux collectivités et a choisis également CNP Assurances.

Monsieur Brunelle explique que le problème est le suivant : le CDG a appelé pour dire que le commune n'avait pas signé leur convention d'assurance.

Cependant la commune n'était pas au courant que le CNP avait transféré le dossier de Gommegnies au centre de gestion; Monsieur le Maire n'ayant pas donné son accord à un tel transfert. Le CNP a effectué ce transfert sans cet accord. Néanmoins, les cotisations ont bien été payées à CNP Assurances, pour un montant de 40 109,35 €, ainsi l'assurance de la commune est toujours d'actualité. (base + 43% des charges patronales)

Monsieur le Maire demande de délibérer pour l'adhésion au CDG à partir du 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2024, en précisant que si les tarifs du CDG sont les mêmes que ceux négociés en direct par la commune, il n'y aura pas d'adhésion au dispositif du CDG puisque ce dernier applique en plus des frais de gestion.

Nombre d'élus présents : **13**                      Votants (élus présents et pouvoirs) : **19**                      Exprimés : **19**

Votes pour : **19**                      Abstentions et nuls : **0**                      Votes contre : **0**

**Le point est approuvé à l'unanimité**



**Point n° 7 : Sens de circulation dans le village**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le double sens interdit de la rue Maguinon est irrégulier selon le principe de libre accès au domaine public et propose à l'assemblée de mettre la rue Maguinon en sens unique en venant de Le Quesnoy.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux rue de la Cavée commencent le 27 Octobre 2021. Des purges seront effectuées sur la partie la plus abîmée.

L'enrobé sera refait devant l'école Jacques Brel et un gravillonnage sera effectué au printemps avec les subventions obtenues.

Les figurines appelées Arthur et Zoé seront installées devant l'école dans le but de faire ralentir les automobilistes.

Afin de mieux répartir la circulation autour de l'école Jacques Brel et d'installer un stop rue de la Cavée pour limiter la vitesse excessive constatée en provenance de la rue du Sarloton, Monsieur le Maire aborde le changement du sens de circulation de la rue du Chemineau.

Afin de laisser la priorité aux véhicules sortant de la rue du Chemineau, un stop sera installé en descendant la rue de la Cavée.

Les stops restent en place de chaque côté de la rue du Chemineau, en revanche la rue passe à 30km/h et des bandes rugueuses vont être mises en place, car actuellement la rue est trop dangereuse.

Monsieur le Maire a précisé que la circulation dans la rue reste autorisée dans les deux sens pour les riverains, qu'une communication sur la sécurité routière et qu'un arrêté sera pris acter le nouveau plan de circulation.

Nombre d'élus présents : **13**

Votants (élus présents et pouvoirs) : **19**

Exprimés : **18**

Votes pour : **15**

Abstentions et nuls : **1**

Votes contre : **3**

**Le point est approuvé à la majorité**



**Point n° 8 : Modification budgétaire numéro 1**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le projet de l'extension de l'école René Jouglet est arrivé à l'étape du permis de construire, et que les frais d'étude ont nécessité une dépense de 20 000€.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée basculer 50 000 € initialement programmés en fonctionnement vers l'investissement au compte réservé aux frais d'études selon le schéma repris ci-dessous:

- **Fonctionnement** : La diminution des crédits au sein du chapitre 022 dépenses imprévues permet d'inscrire au chapitre 2031 frais d'études la somme à hauteur de 50 000€;

<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Dépense : Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 50 000 €</b>
<b>Dépense : Chapitre 022 – article 022 dépenses imprévues: - 50 000 €</b>

- **Investissement** : Le virement de la section de fonctionnement augmente de 50 000 € et permet d'inscrire + 50 000 € au chapitre 20 immobilisations corporelles article 2031 frais d'études

<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Recette : Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : + 50 000 €</b>
<b>Dépense : Chapitre 20 – article 2031 frais d'études : + 50 000 €</b>

Monsieur le Maire propose de faire une réunion de la commission finances le 25 novembre 2021 à 18h pour faire le point la consommation du budget.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider la décision modificative du budget.

Nombre d'élus présents : 13      Votants (élus présents et pouvoirs) : 19      Exprimés : 19  
Votes pour : 19      Abstentions et nuls : 0      Votes contre : 0

**Le point est approuvé à l'unanimité**



**Point n° 9 : Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire rappelle le planning des événements prévus par la municipalité pour la fin de l'année :

12,13 et 14/11 : Distribution de pommes de terre BIO aux aînés de plus de 70 ans.

21/11 : Après-midi festif pour les aînés à la salle des sports avec concert et goûter.

25/11 : Commission Finances à 18h.

11/12 ; Distribution du colis des aînés sur le même modèle que l'année dernière.

18/12 : Spectacle de Noël présenté par le service enfance et jeunesse.

Monsieur le Maire a évoqué les transformations du village pour les fêtes de fin d'année : décorations, guirlandes, illuminations à la Mairie et sur les deux églises.

Monsieur le Maire termine en expliquant à l'assemblée que beaucoup de chaises plastiques sont cassées lors des événements et qu'actuellement elles sont prêtées gratuitement. Il est possible à l'avenir de demander au conseil municipal de fixer un tarif pour une contribution à l'usure du matériel aux différents organisateurs d'événement. Ce sujet sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

**Monsieur Benoît GUIOST, Maire de GOMMEGNIES, clôture la séance à 12H14**